



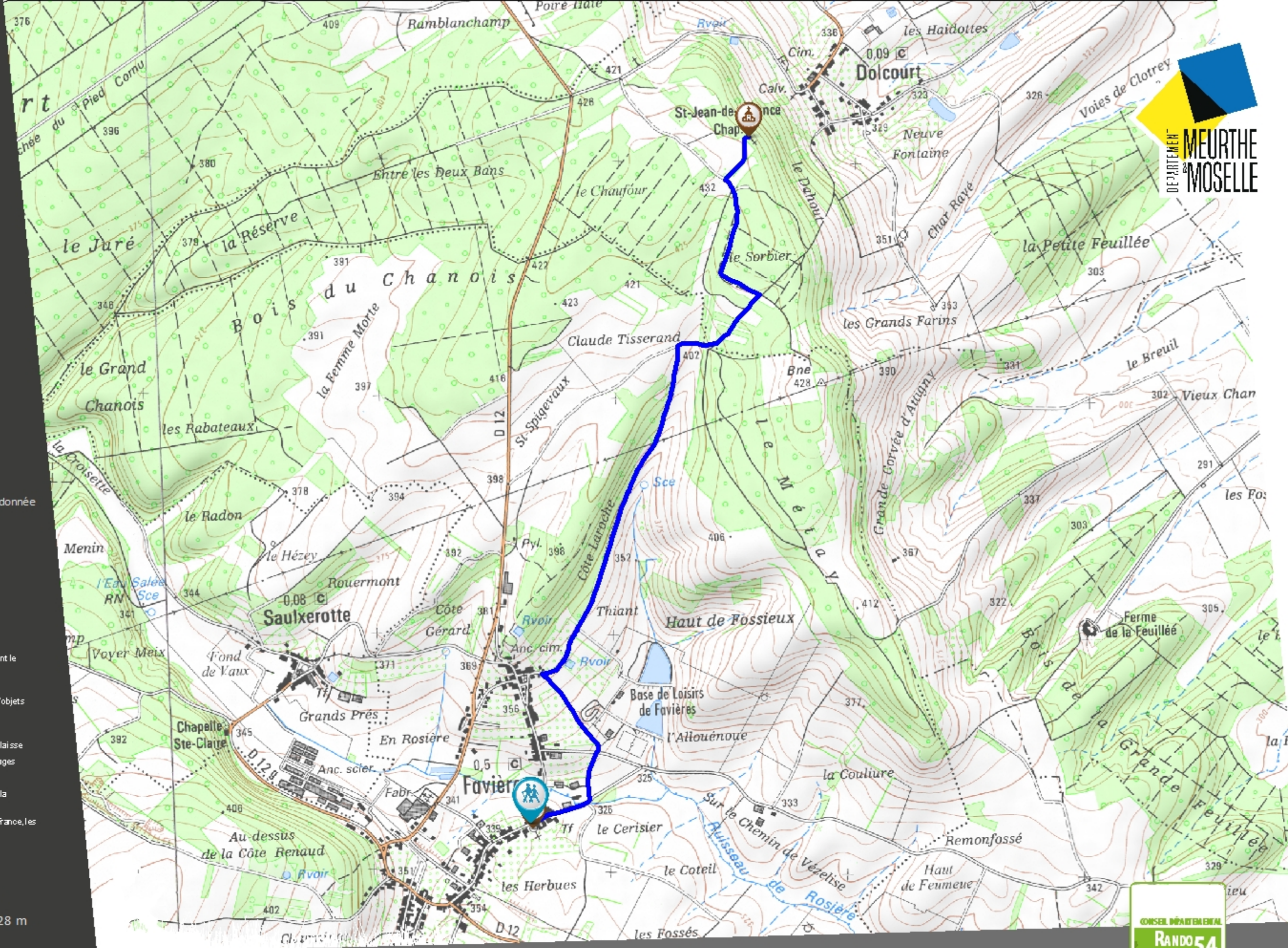
rectangle jaune



Eglise Chapelle



DEPARTEMENT
MEURTHE
& MOSELLE



Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée
en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Véillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages

Ne pas cueillir de plantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com

Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



0 295 590 Mètres

DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

Un Chemin, une Ecole®
Itinéraire d'intérêt local



4 km - 1h15

Itinéraire pédestre



Départ principal
Favières
Ecole - Mairie



Contact : Les Randonneurs du Saintois - contact@lesrandonneursdusaintois.fr